



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2245

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Cyr au Mont d'Or

objet : Aménagement des espaces du centre - Requalification de la place Chatard - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneire, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Hugué), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliout (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Farih.

Conseil du 6 novembre 2017**Délibération n° 2017-2245**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Cyr au Mont d'Or

objet : **Aménagement des espaces du centre - Requalification de la place Chatard - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le projet d'aménagement des espaces du centre à Saint Cyr au Mont d'Or a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015. La requalification de la place Chatard s'insère dans ce projet de la Métropole sur cette commune.

La place Chanoine Chatard à Saint Cyr au Mont d'Or est la « place de l'église » située au centre du village. La mairie se situe à moins de 300 mètres de cette place ; la place de la République accueillant le marché et l'école maternelle du Bourg sont localisées à moins de 100 mètres. De plus, l'école les Chartreux – Sainte Blandine est placée derrière l'église. Cette situation fait de la place Chatard un lieu de centralité important à Saint Cyr au Mont d'Or.

Cette place est aujourd'hui vétuste et mal organisée. Le stationnement n'y est pas optimisé et les cheminements piétons, nombreux du fait de la proximité de pôles générateurs de déplacements, ne se font pas dans des conditions de sécurité et de confort.

II - Projet

Le projet prévoit :

- la requalification complète de la place Chanoine Chatard permettant ainsi de mettre en valeur le patrimoine bâti dont l'église,
- l'organisation et l'augmentation du nombre de places de stationnement (64 places au lieu de 29 places actuellement),
- la sécurisation des cheminements piétons et la création d'un plateau traversant sur la route de Collonges située en contrebas de la place Chatard,
- la création d'un espace central en gorrhe,
- la réalisation de murs de soutènement.

Notons que sera également étudiée la possibilité d'implantation de modes de déplacement innovants (bornes électriques pour véhicules).

III - Coût

Nature des prestations	Montants
Murs de soutènement	100 000 € TTC
Gestion des eaux pluviales	70 000 € TTC
Travaux de voirie	650 000 € TTC
Etudes / divers	45 000 € TTC

Coût total du projet au budget principal : 865 000 € TTC.

IV - Calendrier prévisionnel

- études / procédures d'appel d'offres : fin 2017 / début 2018,
- travaux d'aménagement : mi 2018 – début 2019 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'aménagement des espaces du centre - Requalification de la place Chatard à Saint Cyr au Mont d'Or.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements Urbains, pour un montant de 865 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 45 000 € en dépenses en 2017, 635 000 € en dépenses en 2018, 185 000 € en dépenses en 2019, sur l'opération n° 0P06O5520.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.